



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 43742

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire sur le fait que dans le cadre du plan des restructurations des armées, il est prévu que les terrains militaires désaffectés soient l'objet d'une cession à l'euro symbolique au profit des communes. En général, les décisions sont subordonnées à l'avis préalable du comité de pilotage local chargé d'élaborer le projet de contrat de redynamisation du site militaire concerné. Ainsi, la ville de Dieuze, en Moselle, est très lourdement pénalisée par le départ du 13ème régiment de dragons parachutistes, mais les terrains militaires s'étendent à la fois sur la commune de Dieuze et sur celle de Guéblange-lès-Dieuze. À très juste titre, la municipalité de Guéblange-lès-Dieuze s'étonne donc de ne pas avoir été intégrée au comité de pilotage local. Elle est d'autant plus préoccupée que des avis consultatifs seront donnés par ce comité de pilotage pour orienter la dévolution des terrains militaires. Elle souhaiterait donc savoir s'il serait possible que non seulement le maire de la ville centre soit membre du comité de pilotage mais également les maires des localités dont le ban communal est concerné par les emprises militaires.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire est attentif à la mise en place du contrat de redynamisation de site de défense de la ville de Dieuze, dont le travail a été confié par le préfet de la région Lorraine au sous-préfet de Château-Salins. La commune de Guéblange-lès-Dieuze est concernée par la cession d'un terrain d'entraînement de 42 ha utilisé comme zone de saut par les parachutistes du 13e RDP. Il appartient au comité de pilotage local, présidé par le sous-préfet de Château-Salins, d'inviter les maires des communes concernées aux réunions de travail, dès lors que les besoins fonciers de la future école de formation régimentaire, qui doit remplacer le 13e RDP, auront été précisés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43742

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Aménagement du territoire

Ministère attributaire : Aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2195

Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4220